NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.2/2003/2
15 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée des normes
des produits secs et séchés (fruits)
Cinquantième session,
24-27 juin 2003, Genève

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FAITS INTÉRESSANTS SURVENUS DEPUIS LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Note du secrétariat

On trouvera ci-après un résumé des résultats pertinents de la sixième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la cinquante-huitième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles.

GE.03-30805 (F) 190503 200503

1. SIXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

L'extrait qui suit est tiré du rapport du Comité (ECE/TRADE/300, par. 46 à 52):

Point 10 – Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/2002/8	Résumé des travaux du WP.7 depuis la session de novembre 2001 (en anglais seulement)
TRADE/WP.7/2001/9	Rapport de la cinquante-septième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)

46. Le secrétaire du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) a présenté les documents TRADE/2002/8 et TRADE/WP.7/2001/9. À titre de complément des informations relatives aux normes nouvelles ou révisées mentionnées dans ces documents, il a signalé que, pendant l'année écoulée, un certain nombre de normes avaient fait l'objet d'une actualisation visant à les adapter aux nouvelles pratiques commerciales. La mise au point des nouvelles normes pour les ananas et les carcasses et découpes de viande ovine serait achevée sous peu. Une solution au problème de la mention des marques de commerce dans les normes de la CEE-ONU avait été adoptée, et les travaux sur le réexamen du Protocole de Genève (qui définit le contexte des normes) et sur l'harmonisation de la codification des produits avaient démarré.

47. Lors de sessions précédentes, le Comité avait examiné la possibilité pour la CEE d'apporter un soutien aux travaux sur les brochures explicatives actuellement réalisés dans le cadre du Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le secrétariat a indiqué que, pour l'heure, la CEE n'était pas en mesure d'allouer au Groupe des normes agricoles les ressources supplémentaires nécessaires pour prendre en charge ces travaux, mais que la coopération avec le Régime de l'OCDE fonctionnait très bien.

48. À l'invitation du Gouvernement indien, un séminaire sur les produits alimentaires sûrs et de haute qualité pour le commerce international avait été coorganisé les 4 et 5 avril 2002 à New Delhi par la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et EAN India. Ce séminaire visait essentiellement à renforcer l'aptitude des petites et moyennes entreprises à appliquer les normes internationales et à participer aux filières internationales d'approvisionnement. Le séminaire avait été bien accueilli et il était prévu d'organiser en 2003 une réunion de suivi à Bangkok avec la collaboration de la CESAP, et éventuellement d'autres séminaires dont l'un pourrait se tenir dans un État de l'Asie centrale, membre de la CEE-ONU.

49. La délégation de la Communauté européenne a déclaré qu'elle continuait de considérer que les travaux de la CEE des normes agricoles étaient très importants et pertinents. De nombreuses normes communautaires adoptées dans le cadre de la Politique agricole commune s'inspiraient des normes de la CEE. La délégation a en outre émis le vœu que l'on fasse mieux connaître

ces normes dans d'autres régions du monde. Elle a pris acte de l'excellente coopération avec la FAO et le Régime de l'OCDE, mais espérait aussi que la CEE serait en mesure d'apporter un soutien à l'élaboration de brochures explicatives afin d'en accélérer la rédaction à l'avenir.

50. La délégation suisse a noté que les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées constituaient un exemple positif de la manière dont la CEE et le Comité pouvaient apporter une contribution reconnue dans les milieux du commerce international.

51. La délégation de la Fédération de Russie a remercié M. Vilchez-Barros, Président du WP.7, de sa contribution aux travaux de la CEE sur les normes agricoles, grâce auxquels le WP.7 avait acquis une dimension mondiale dans ce domaine, avec la participation d'experts de tous les continents. Elle a particulièrement souligné l'importance, pour son pays, des normes relatives aux plants de pomme de terre et à la viande et de la référence aux normes agricoles de la CEE dans les négociations avec ses partenaires commerciaux. Elle a en outre exprimé le vœu que le secrétariat de la CEE fasse une plus large place aux activités opérationnelles, par exemple en organisant des sessions de formation sur la manière d'appliquer les normes.

52. Le Comité **a approuvé** le document TRADE/WP.7/2001/9 et **pris note** du document TRADE/2002/8. Les points évoqués par la Communauté européenne et la Fédération de Russie seraient examinés par le bureau du WP.7.

B. CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Note du secrétariat: On notera que le Groupe de travail a décidé que son nom serait désormais «Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles».

L'extrait qui suit est tiré du rapport du Groupe de travail (voir TRADE/WP.7/2002/9, par. 58 à 65).

POINT 4: Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)

Document: TRADE/WP.7/GE.2/2002/14 (Rapport de la quarante-neuvième session)

58. L'ancien Président de la Section spécialisée, M. Wilfried Staub (Allemagne), a informé le Groupe de travail des résultats de la quarante-neuvième session de la Section spécialisée.

59. M. Staub s'est dit très satisfait des progrès accomplis au sein de l'organe et, en particulier, de la coopération des délégations à la préparation d'un document compliqué sur la détermination de la teneur en eau des fruits secs, qu'il était proposé d'adopter en tant qu'annexe révisée de la norme-cadre.

60. M. Staub a rappelé que, à sa session précédente, le Groupe de travail avait décidé que toutes les modifications de la norme-cadre seraient automatiquement incorporées à toutes les normes pertinentes.

61. Le Président a exprimé sa reconnaissance à M. Staub pour ce qu'il avait fait pendant sa présidence, ajoutant que celui-ci serait regretté. Il lui a adressé ses meilleurs vœux, au nom du Groupe de travail.

Points 4 a) et b): Décisions concernant les textes qu'il est recommandé d'adopter

62. Noix en coque: Les modifications présentées dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2002/3 ont été adoptées. Le texte de la norme révisée CEE-ONU pour les noix en coque sera publié comme additif 14 du présent rapport (TRADE/WP.7/2002/9/Add.14).

63. Annexe concernant la détermination de la teneur en eau des fruits secs (noix): Le texte figurant dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2002/14/Add.1 a été adopté. On a fait observer que le terme «(nuts)», ou «(noix)», devrait être maintenu dans la version anglaise et supprimé dans la version française. Le texte sera publié comme additif 15 du présent rapport (TRADE/WP.7/2002/9/Add.15) et sera automatiquement incorporé dans toutes les normes pertinentes.

Point 4 c): Informations concernant la publication du code des couleurs pour les cerneaux de noix

64. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des progrès réalisés dans ce domaine. À la suite des discussions qui avaient eu lieu au sein de la Section spécialisée et d'une réunion informelle avec l'OCDE et la délégation française, le secrétariat a établi une nouvelle maquette comprenant un cerneau de couleur jaune citron et une publication trilingue que les participants ont examinée. Le document serait imprimé par l'imprimerie de l'ONU et distribué par les services compétents de l'OCDE et de l'ONU. Le secrétariat procéderait à la vérification finale des couleurs en collaboration avec les délégations intéressées.

65. La CEE et l'OCDE détiendraient conjointement le droit d'auteur sur la publication afin de permettre à l'OCDE d'inclure ultérieurement le code dans sa brochure explicative.

Le Groupe de travail a adopté les documents suivants qui concernent respectivement la norme révisée pour les noix en coque et l'annexe de la norme-cadre sur la détermination de la teneur en eau des fruits secs (noix).

TRADE/WP.7/2002/Add.14	Norme révisée CEE-ONU pour les noix en coque
TRADE/WP.7/2002/9/Add.15	Annexe concernant la détermination de la teneur en eau des fruits secs

---